

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS

Compte rendu de la visite de la Maison d'arrêt de Nice effectuée le 22 juillet 2025 par Madame le Vice-Bâtonnier Valérie SERRA et Monsieur le Bâtonnier élu Cédric PORTERON, dans le cadre de l'opération nationale DIEGO de visite des lieux de privation de liberté par les Bâtonniers.

Ce rapport fait suite à celui précédemment établi le 8 juillet 2025 consécutivement à notre visite du 3 décembre 2024.

Nous nous sommes ainsi à nouveau rendus le 22 juillet 2025 à la Maison d'arrêt de Nice.

Nous avons été accueillis par Monsieur [REDACTED] Responsable du greffe, Madame [REDACTED] Directrice du SPIP, et Madame la Directrice [REDACTED] que nous tenons à remercier pour leur collaboration et leur disponibilité.

A l'heure actuelle, le taux d'occupation de la Maison d'arrêt est de **200 % pour le quartier hommes**.

Au total le nombre de personnes incarcérées le jour de la visite s'élevait à **800** (tous cadres confondus dont les DDSE), alors qu'il convient de rappeler que la Maison d'arrêt de Nice a été **construite en 1887** et est destinée à accueillir 276 hommes, 39 femmes et 46 personnes sous le régime de la semi-liberté.

Concrètement, des **cellules de 7 à 9 m² sont occupées par 3 et parfois 4 détenus avec couchage sur un matelas posé au sol**.

Il existe également des cellules doubles comportant 4 lits.

Il convient de préciser que le personnel d'encadrement et les surveillants sont **en sous-effectif**.

Lors de notre visite qui s'est déroulée à 10h30 nous avons pu mesurer une température de **30° au greffe avec un taux d'humidité de 53 %**.

Nous avons pu constater des conditions de travail difficiles avec **un appareil de climatisation vétuste**.

Il nous été indiqué qu'il fonctionnait mais qu'il n'était pas utilisable car il était très mal entretenu (contrat d'entretien *a minima*).

En revanche, nous avons constaté que les locaux dédiés au parloir avocat étaient climatisés.

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS

Il convient de préciser toutefois **que les 11 parloirs sont de dimensions très petites et seuls trois sont équipés d'une fenêtre.**

Nous avons visité plusieurs cellules dans chaque quartier (arrivants, détention, quartier hommes, quartier femmes, quartier disciplinaire et cellule d'isolement) et nous avons pu constater qu'il faisait extrêmement chaud, **plus de 30° à 11h30** avec un taux d'humidité supérieur à **55 %**.

Les douches sont, dans leur grande majorité, dans **un état déplorable et extrêmement dégradées** ; elles sont vétustes, présentent des traces très importantes d'humidité. Elles sont contraires, aux règles élémentaires de l'hygiène avec une mauvaise aération, des tâches d'humidité sur tous les murs, une absence totale chez les hommes de parois de séparation.

La Direction nous a précisé toutefois que les douches des bâtiments A2 et B1 avaient été refaites en 2024 et 2025.

Par ailleurs, il nous a été indiqué que durant l'été, les détenus pouvaient prendre au maximum 4 douches par semaine, excepté pour ceux qui se douchent en cour de promenade.

Compte tenu de la chaleur pendant notre visite, nous avons pu constater que de l'eau était présente au sol dans les coursives et il nous a été expliqué que des détenus, pour se rafraîchir, se mouillaient abondamment à l'intérieur des cellules, ce qui explique que l'eau ruisselle à l'extérieur, ce qui contribue à rendre **les locaux encore plus humides**.

Nous joignons les photos prises lors de notre visite.

Nous avons sollicité les observations de Madame la Directrice qui nous les a faites parvenir par mail du 31 juillet 2025 : nous les avons intégrées au présent rapport.

* * *

Nous ne pouvons que conclure à nouveau à **l'indignité des conditions de détention** en soulignant le contexte explosif qui est évident lorsqu'on observe la situation de promiscuité et la chaleur constatée à l'intérieur de tout l'établissement et notamment des cellules au sein de ce bâtiment très vétuste et délabré.

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS

A défaut de projet de construction d'une nouvelle maison d'arrêt à Nice ou dans ses environs afin de mettre un terme à une surpopulation carcérale très préoccupante, il serait dans un premier temps **urgent de débloquer des crédits afin de permettre une réhabilitation des douches (hors A2 et B1 récemment rénovées) et des espaces sanitaires.**

Fait à NICE, le 5 août 2025



Valérie SERRA

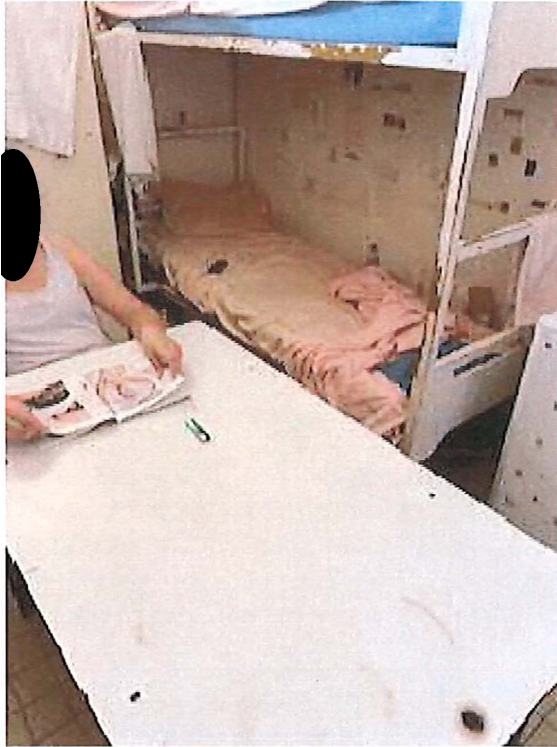
Vice-Bâtonnier
Présidente du Groupe
de Défense d'urgence



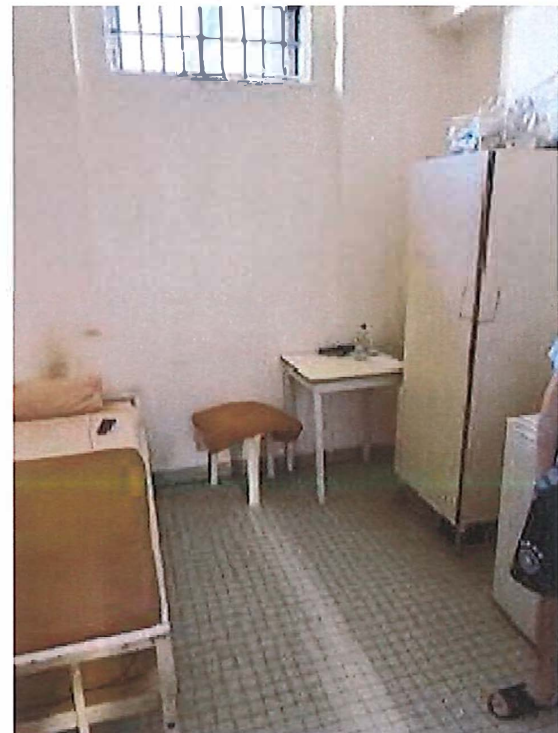
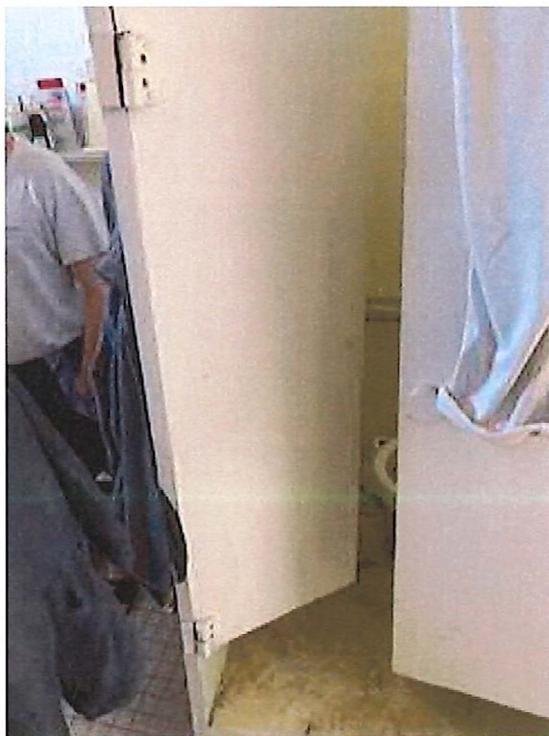
Vice-Président du Groupe
de Défense d'Urgence

1860 BARREAU DE NICE

ORDRE DES AVOCATS



Une cellule « femme » pour 4 détenues occupée par 5



Une cellule isolement

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS



Une cellule du quartier disciplinaire



Douches communes

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS



Espace sanitaires et couloir



Chambre de 2 occupée par 3 avec un matelas

au sol

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS



Couloir inondé

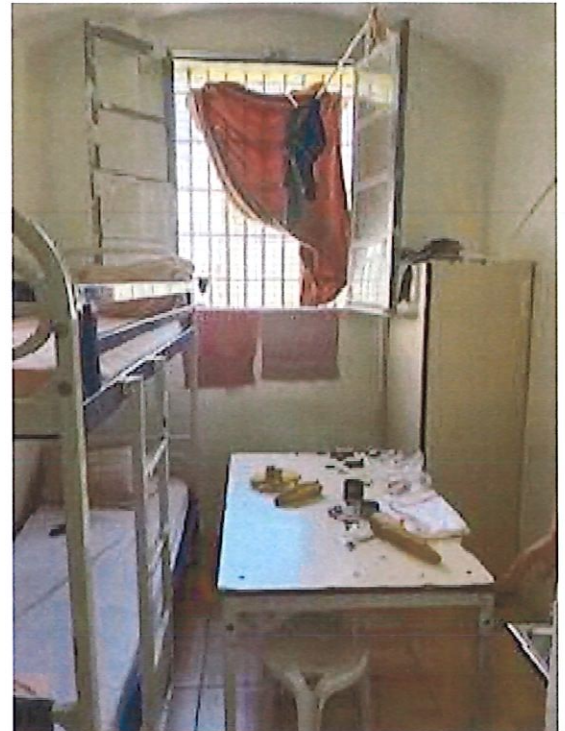


Bâtiment



BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS



Cellule arrivants



Kit d'hygiène

BARREAU DE NICE¹⁸⁶⁰

ORDRE DES AVOCATS



Douche de la cellule arrivants